

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Mouila : neutralisation de deux autres membres du gang de Mboula

F.N  
Mouila/Gabon

**D**JERRY Carel Mboula, Gabonais, 33 ans, reconnu comme étant le cerveau d'un gang ayant à son actif plusieurs braquages et vols à main armée commis ces dernières années dans les provinces du Moyen-Ogooué (Lambaréné), de la Nyanga (Tchibanga) et de la Ngounié (Mouila), est désormais à l'ombre (L'Union du 13 juillet 2021). Poursuivi par le parquet de la localité, il est fortement impliqué dans 8 procédures judiciaires établies à son encontre (6 à Mouila et 2 à Tchibanga). Deux de ses lieutenants les plus proches viennent, à leur tour, d'être placés sous mandat de dépôt. Il s'agit de Christian Nguema-Ndong alias "Jojo" et Aimé Désiré Anvame. Il leur est reproché les infractions suivantes : association de malfaiteurs, la dégradation de biens et plusieurs vols aggravés. À l'exemple des calibres 12 subtilisés à la direction provinciale des Eaux et Forêts

de la Ngounié, avec le concours de Christian Nguema-Ndong alias Jojo, qui était en stage alors dans cette administration. En plus des cambriolages perpétrés à l'agence de courtage et d'assurance de Mouila, à la mairie du 2e arrondissement, puis au tribunal de la même localité. Sans compter les autres faits d'armes commis à Tchibanga, au Parc national de Moukalaba Doudou (Nyanga). Aimé Désiré Anvame, l'autre gangster de 40 ans est, quant à lui, impliqué dans la quasi-totalité des braquages, excepté celui des Eaux et Forêts. Le bandit est réputé pour ses talents d'éclaircur sur les lieux retenus dans le cadre de leurs opérations. À la faveur de leur défèrement devant le parquet de la République, le 5 juillet dernier, les deux lieutenants de Djerry Carel Mboula ont été placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Mouila, pour présomption d'association de malfaiteurs, vols aggravés, dégradation de biens. Christian Nguema-Ndong, l'étudiant a,

quant à lui, été mis hors de cause dans le meurtre, un crime qui a plutôt été imputé à Aimé Désiré Anvame et au cerveau du gang. Selon les investigations liées à ce dossier, la liste des mis en cause comprendrait d'autres membres de la bande et des receleurs dont la pièce maîtresse serait un certain B. E. Beyeme, associée à D. L. Souwa, J. M. Souwa et G. R. Ngonga. S'ils ont déjà été neutralisés et placés en garde à vue à Libreville, ils doivent cependant être remis pour compétence aux Officiers de police



Photo: DR

Christian Nguema et Aimé Désiré Anvame ont rejoint Djerry Carel Moula en prison

judiciaire (OPJ) de Mouila dans les prochains jours pour la suite de l'enquête préliminaire, avant d'être jugés.

## Mouila : le mérite des OPJ mis en valeur par le parquet de la République

Félicien NDONGO  
Mouila/Gabon

**L**ES officiers de police judiciaire (OPJ) de la province de la Ngounié, à compétences générale et spéciale, ont été honorés le 9 juillet dernier par le parquet de la République près le tribunal de première instance de Mouila. À l'occasion de la célébration de la première édition de la journée de l'OPJ qui consacre le bilan de l'activité judiciaire de l'année judiciaire 2020-2021. Un moment mis à profit pour passer en revue toutes les procédures relatives au rendement de l'ensemble des unités OPJ. Aussi, s'est-il agi de mettre en valeur la philosophie imprimée par le parquet à travers la règle des trois P : prévention-professionnalisme et poursuites judiciaires. En organisant cet événement, le procureur de la République, Urbain Massala, son adjoint Patrick Mabeghan et le substitut Léonce Mba-Mihindou tenaient à revaloriser les OPJ dans le cadre de leurs missions liées à la sécurité des biens et des personnes. Puis, à la protection du territoire. Une promesse faite le 27 novembre 2020, au cours de la prise de contact avec les enquêteurs. Le maître des poursuites les a ainsi félicités pour leur bravoure et le



Photo: Felicien

Les enquêteurs posant avec les autorités.

rôle qu'ils jouent, tout en leur rappelant l'article 20 du Code de procédure pénale qui stipule que les OPJ exercent leurs actions par la direction du procureur de la République, sous la surveillance du procureur général. Au nom des OPJ, la capitaine Daria Peggy Madjidza a exprimé leur reconnaissance pour cette marque d'attention et de considération. Souhaitant que cet événement s'installe dans la durée, elle a toutefois déploré les conditions de travail difficiles et l'insuffisance des personnels chez les magistrats à l'origine de la lenteur des procédures judiciaires. À noter que le parquet a reçu, le 7 juillet, pour l'année judiciaire en cours 465 procédures en termes d'enquêtes préliminaires. Il a tenu 4 audiences foraines (Fougamou, Lebamba, Mandji et Ndendé). Aussi, l'occasion se présentait-elle d'honorer les 17 unités de Police judiciaire qui ont fait preuve de professionnalisme dans l'ensemble des procédures. Graduellement, le commissariat

de police occupe la première place avec 100 procédures. Il est suivi par la PJ 83, les brigades de Mouila 62, de Lebamba 46... Cerise sur le gâteau, le diplôme de satisfecit et le cadeau offerts aux 5 OPJ les plus méritants : l'adjudant Jean-Pierre Dibaka, commandant de brigade de gendarmerie de Lebamba, le capitaine Jhymy Placide Nkoulou, sûreté urbaine, le capitaine Éric Koumba-Niassa, chef d'antenne PJ, le commandant Jean-Noël Nzamba, chef d'antenne provinciale Oclad et l'adjudant-chef major Serge Mandza, commandant de la brigade centre. La cérémonie a été rehaussée par la présence de la gouverneure de la Ngounié, Paulette Mengue M'owono, à qui le parquet général, représenté par le procureur général près la Cour d'appel judiciaire de Mouila, Joachim Simplicie Moundounga, a rendu hommage pour l'expérience cumulée en tant que haut magistrat ayant gravi toutes les sphères des différentes juridictions.

### Le clin d'œil de *lybek*

MAMO LE GOÛT HOOD... LÀ OÙ LA PALIME DE MA MAIN ME DÉMANGE COMME ÇA, ÇA VEUT DIRE QUE JE M'ATTENDS À UNE ENTRÉE D'ARGENT IMPRÉVUE!!

HA BON!? ET QUAND C'EST LA PLANTE DU PIED QUI DÉMANGE... ÇA VEUT DIRE QUOI?



LYBEK 2021